



Rapport de Transparence 2017

SOMMAIRE

I . Présentation d'Exponens	02
1.1. Historique.....	02
1.2. Forme juridique.....	02
1.3. Activité / CA	03
1.4. Membre de l'association technique ATH	04
1.5. Appartenance au groupement français Eurus	04
1.6. Membre de l'association BKR International	04
1.7. Ressources humaines : collaborateurs et associés	05
1.8. Liste des clients Entités d'Intérêt Public (EIP).....	05
II. Gouvernance et organisation d'Exponens	06
2.1. Gouvernance du cabinet.....	06
Assemblée générale des associés	06
Charte associative	07
Comité de direction.....	07
Comité exécutif	07
Comité de rémunération des associés.....	07
Rémunération des associés.....	07
2.2. Organisation du cabinet.....	08
Secrétariat Général / Gestion et Finance	08
Comité des Ressources Humaines	08
Comité Marketing / Vente/ Communication	08
2.3. Gouvernance du département Audit.....	08
III. Gestion des risques	09
3.1. Déontologie et éthique au sein d'Exponens.....	09
3.2. Démarche qualité au sein du cabinet	09
Gestion des ressources humaines.....	09
Formation.....	10
Echanges de compétences au sein du cabinet	10
Acceptation et maintien des missions de commissariat aux comptes	10
Utilisation des outils ATH	10
Supervision	11
Recours à des experts externes	11
Revue indépendante	11
Rotation des signataires.....	11
3.3. Contrôle qualité du cabinet	11
IV. Déclarations légales	12

I. Présentation d'Exponens

I.1. Historique

Exponens est issu du rapprochement de plusieurs cabinets dont les principaux sont les suivants :

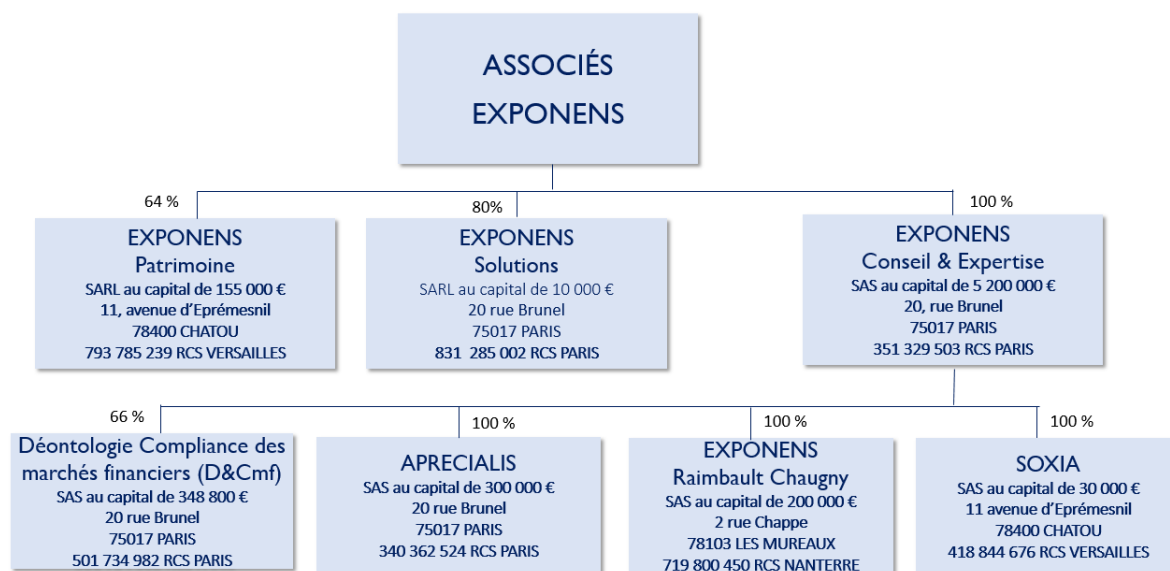
- Conseil & Expertise créé en 1977 par Jean-Luc Boulot, Jean-Pierre CrétaI, Jean Jolivet et Sylvain Koskas,
- BKR Sefitec créé en 1988 par Frédéric Lafay,
- Cefreco créé en 1977 par Charles Schlossman et Vito Martinelli,
- Synergie Audit créé en 1986 par Michel Bachette-Peyrade et Jean Petit.
- Cabinet Raimbault Chaugny en 2017 créé en 1971 par Martine Chaugny et Jean Marc Raimbault.

Exponens devient ainsi un cabinet de taille intermédiaire, acteur de référence en région parisienne disposant de compétences pluridisciplinaire :

- Audit légal et contractuel
- Expertise comptable
- Gestion sociale déléguée
- Fiscalité
- Conseil
- Consolidation
- Risk Management
- Corporate finance
- Audit des systèmes d'information
- Actuariat conseil
- Déontologie et compliance des marchés financiers
- Révision coopérative

I.2. Forme juridique

A ce jour, l'organigramme juridique simplifié se présente comme suit :



Les holdings ne sont pas prises en compte dans cet organigramme.

Au 31 août 2017, le capital du Cabinet Exponens est réparti entre 25 associés.

Exponens Conseil & Expertise, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 200 000 Euros, dont le siège social est situé 20 rue Brunel 75017 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 351 329 503, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Au cours de l'exercice, la société Exponens Synergie Audit, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, a été absorbée par Exponens Conseil & Expertise.

La société Soxia, qui n'était titulaire d'aucun mandat, n'est plus inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

La totalité des structures composant le cabinet sont établies en France, pays de déroulement de la quasi-totalité des missions d'audit légal menées par le cabinet.

Depuis la clôture de l'exercice, Exponens a procédé à deux nouvelles acquisitions de cabinet :

- Exponens Soderec, Exponens Audit Stratégie Conseil et Exponens Conseil d'Expert. Ces structures d'expertise et de commissariat aux comptes sont basées à Bourg La Reine.
- Exponens Sefigec, structure d'expertise et de commissariat aux comptes basée à Versailles.

I.3. Activité / CA

Au titre de l'exercice clos le 31 août 2017, le chiffre d'affaires consolidé d'Exponens se ventile comme suit :

Activités	31/08/2017 En K€	31/08/2016 En K€
Expertise Comptable	12 306	9 936
EC Filiales de groupes étrangers	4 195	3 913
EC Sociétés du secteur immobilier	2 172	2 199
EC Comités d'entreprises	727	628
TOTAL	19 400	16 676
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>70,0 %</i>	<i>69,5 %</i>
Commissariat aux comptes	4 093	4 060
Audit Contractuel	985	701
TOTAL	5 078	4 761
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>18,3 %</i>	<i>19,8 %</i>
Conseil	2 630	2 570
TOTAL	2 630	2 570
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>9,5 %</i>	<i>10,7 %</i>
Gestion des risques	613	
TOTAL	613	
	<i>2,2 %</i>	
TOTAL	27 721	24 007

Les revenus d'audit se ventilent comme suit :

Nature	31/08/2017 En K€	%
Revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public ¹	332	8,1 %
Revenus provenant du contrôle légal d'autres entités	3 453	84,4 %
Revenus provenant de services autres que d'audit fournis à des entités contrôlées par Exponens	308	7,5 %
TOTAL	4 093	100 %

ATH 1.4. Membre de l'association technique ATH

Exponens est membre de l'Association Technique d'Harmonisation (ATH), association de référence qui regroupe 30 cabinets indépendants d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

A ce titre, plusieurs membres du cabinet, associés et directeurs de mission, participent activement aux différentes Directions de l'Association ATH : Direction audit, Direction expertise comptable, Direction Formation, Direction contrôle de qualité, Direction veille et communication, Direction informatique et technologique, Direction Normes comptables. Ces directions sont susceptibles d'être complétées en fonction des décisions du Conseil d'Administration d'ATH (CATH).

Pour plus d'informations, se référer au site internet www.ath.asso.fr.



1.5. Appartenance au groupement français Eurus

Le cabinet est membre fondateur d'Eurus, groupement national de cabinets indépendants d'expertise comptable et d'audit regroupant 43 cabinets et disposant de 195 implantations en France.

¹ Revenus perçus au titre des exercices clos en 2016

Cette appartenance permet de conjuguer les atouts d'un cabinet indépendant avec la puissance d'une structure nationale. Pour plus d'informations, se référer au site internet www.eurus.fr.

Eurus n'est pas un réseau au sens du Code de déontologie.



I.6. Membre indépendant de l'association BKR International

Depuis janvier 1993, le cabinet est membre de l'association BKR International, classée au 6^e rang des associations de cabinets selon l'enquête IAB 2017 Leading accounting associations. Cette association regroupe plus de 160 cabinets représentant plus de 500 implantations géographiques dans 80 pays.

Le fait d'être membre indépendant de BKR International permet d'accompagner les clients du cabinet dans leurs projets à l'étranger et d'accueillir les clients de nos confrères souhaitant s'installer en France. Pour plus d'informations, se référer au site internet www.bkr.com.

BKR n'est pas un réseau au sens du Code de déontologie.

I.7. Ressources humaines : collaborateurs et associés

L'effectif du groupe Exponens est de 259 personnes dont 25 associés.

Les fonctions supports regroupent 36 personnes dont un directeur administratif et financier, un responsable informatique, une responsable des ressources humaines et une responsable marketing et communication.

Activités	Associés	Directeurs de missions	Collaborateurs	Total
Expertise Comptable	15	18	139	172
Conseil	5	3	9	17
Audit	5	5	24	34
Sous-Total	25	26	172	223
Services supports				36
			TOTAL	259

1.8. Liste des clients Entités d'Intérêt Public (EIP)

Les EIP comprennent principalement :

- les entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé,
- les établissements de crédit,
- les entreprises régies par le Code des Assurances,
- les institutions de prévoyance (titre III du livre IX du Code de la Sécurité Sociale),
- les mutuelles relevant du livre II du Code de la Mutualité (hors mutuelles totalement substituées ou réassurées),

Au 31 août 2017, Exponens intervient en qualité de commissaire aux comptes au sein des 9 entités d'intérêt public suivantes :

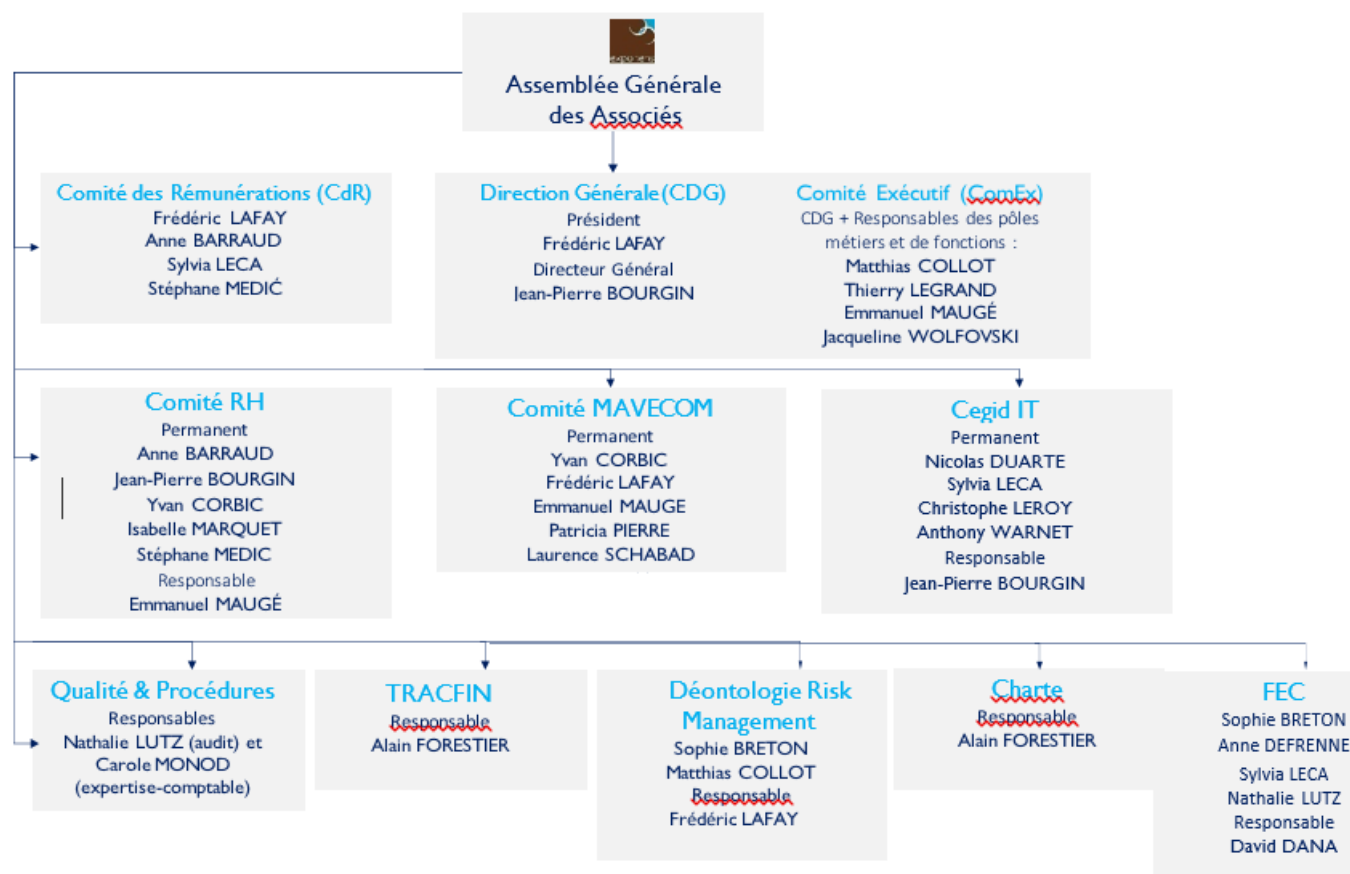
- Argan (Société cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris),
- C.G.P.A. (Code des Assurances),
- Viktoria Invest (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris),
- Galimmo (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris),
- Mutuelle d'Assurance des Armées (Code des Assurances),
- Mutuelle Fraternelle d'Assurances (Code des Assurances),
- Mutuelle de l'Orphelinat Charles Edmond Flamand (Code de la Mutualité – Livre II)
- Société Financière Nef (Etablissement de crédit).
- Société Française de Casinos (Société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris),

II. Gouvernance et organisation d'Exponens

2.1. Gouvernance du cabinet

La gouvernance et l'organisation d'Exponens s'effectuent au travers d'organes et de comités destinés à gérer la vie et le développement du groupe.

L'architecture de ce fonctionnement est la suivante :



→ Assemblée générale des associés

Outre ses attributions statutaires, la collégialité des associés, sur rapport du ComEx :

- définit la politique générale du cabinet ;
- contrôle l'activité générale et l'exécution du budget du cabinet ;
- arrête le budget annuel d'exploitation et d'investissement du cabinet ;
- fixe les rémunérations des associés sur proposition du comité des rémunérations ;
- décide des admissions et des exclusions d'associés dans les conditions prévues dans la charte associative ;
- agréé les cessions d'actions entre associés ;
- arrête le prix de cession des actions en tenant compte des modalités définies dans la charte associative ;
- et de façon plus générale, délibère sur les propositions émanant du comité de direction et/ou d'un associé.

L'assemblée des associés se réunit à minima une fois par trimestre.

Chaque associé dispose d'une voix quelle que soit la fraction du capital dont il dispose.

→ Charte associative

Le respect volontaire de la charte associative permet d'assurer :

- l'indépendance du cabinet et de ses associés vis-à-vis des tiers ;
- une qualité optimale des services rendus dans tous les domaines de la vie professionnelle ;
- la volonté d'exercer une profession libérale en groupe ;
- la pérennité du cabinet par l'intégration au capital des collaborateurs disposant des qualifications requises à l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Le comité Charte est chargé d'assurer l'application et l'évolution de notre charte associative.

→ Comité de Direction Générale (CDG)

Le comité de direction générale est en charge :

- de la gestion des affaires courantes,
- du pilotage de l'organisation du groupe,
- du suivi de l'activité des comités supports,
- de la préparation des réunions du comité exécutif.

Il veille à la fois à la réalisation et à la cohérence des stratégies mises en œuvre.

→ Comité Exécutif (ComEx)

Le comité exécutif, composé, outre le CDG, des associés, responsables de pôles et des fonctions support, a pour attribution :

- l'analyse de l'activité et des résultats,
- la définition des axes de développement,
- le suivi de l'activité des comités de pilotage (par pôle),
- la préparation des assemblées d'associés.

→ Comité des Rémunérations des associés

Le comité des rémunérations se réunit une à deux fois par an afin de procéder à la revue des évaluations des associés et de proposer au ComEx puis à l'assemblée des associés une politique de rémunération fixe et variable. Les membres du comité sont renouvelés régulièrement. Le président du groupe est membre permanent du comité.

→ Rémunération des associés

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe (majoritaire) et d'une partie variable. Cette dernière s'adosse sur la contribution annuelle de chaque associé au développement, au fonctionnement et à la notoriété du cabinet. La part variable n'est pas liée aux missions de services autres que la certification des comptes (SACC).

La rémunération des associés est corrélée à leur évaluation qui fait l'objet de 2 entretiens annuels avec le président du groupe sur la base d'une démarche structurée.

Enfin, Exponens maintient une politique dynamique de distribution de dividendes afin de conserver l'attractivité de la détention capitalistique.

2.2. Organisation du cabinet

Les fonctions supports s'articulent au travers de comités réunissant à la fois des permanents et des associés.

→ Secrétariat Général / Gestion et finance

Le directeur administratif et financier est chargé, avec l'aide de deux associés, de gérer les affaires courantes liées au suivi des reportings groupe, au contrôle de gestion et budgétaire des pôles d'activités, à la gestion des temps et plus généralement au suivi des contrats.

→ Comité des Ressources Humaines

Le Comité est compétent pour gérer la politique de recrutement, de rémunération, de formation et d'évaluation des forces vives d'Exponens. Outre l'administration générale du personnel, il organise les ressources humaines au sein du groupe.

→ Comité MAVECOM

Le Comité est chargé de définir la politique de communication interne et externe du groupe ainsi qu'une offre marketing pertinente et efficace.

2.3. Gouvernance du département Audit

Un comité de pilotage Audit regroupe les associés du département Audit. Il se réunit une fois par mois et est destiné à :

- mettre en œuvre la stratégie du cabinet relative à l'activité d'audit ;
- organiser les missions de commissariat aux comptes ;
- mettre à jour et valider l'application des procédures et outils méthodologiques nécessaires à la conduite de nos missions ;
- échanger sur les sujets d'actualité technique et réglementaire.

En fonction des sujets traités, le comité de pilotage Audit est élargi aux directeurs de mission. Ce comité de pilotage élargi se réunit également une fois par mois.

Exponens participe à l'ensemble des réunions techniques et plénières du forum « Département EIP » de la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes).

Exponens est membre de la Commission Assurances.

Plusieurs associés et directeurs de missions audit d'Exponens ont des fonctions de contrôleurs qualité auprès de la CNCC.

Exponens est également agréée en qualité de réviseur coopératif pour certains types de coopératives.

III. Gestion des risques

3.1. Déontologie et éthique au sein d'Exponens

Le cabinet veille à respecter rigoureusement le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes (nouveau code applicable depuis le 1^{er} juin 2017).

Des procédures ont été mises en place afin d'éviter :

- tout risque de conflits d'intérêts personnels ou liés à l'appartenance à un réseau,
- toute perte d'indépendance.

L'acceptation, l'organisation et le maintien d'une mission de commissariat aux comptes ainsi que toutes interventions conventionnelles confiées au commissaire aux comptes (services autres que la certification des comptes - SACC) font l'objet d'une validation justifiée à l'aide de grilles d'analyse prédéfinies.

En l'absence de comité interne déontologique, la direction audit d'Exponens saisit l'association technique ATH, chaque fois que nécessaire, pour toutes questions relevant de notre comportement professionnel.

Les collaborateurs, les intervenants occasionnels ainsi que les associés souscrivent tous, chaque année, un engagement d'indépendance pour toutes les missions liées à la certification des comptes.

En outre, les contrats de travail de l'ensemble des collaborateurs du cabinet comprennent une clause de confidentialité. Chaque collaborateur se déclare lié par le secret professionnel le plus absolu.

3.2. Démarche qualité au sein du cabinet

→ Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est placée au centre des préoccupations du cabinet. Cabinet multi-spécialiste en termes d'offres de services, Exponens a choisi d'organiser ses équipes par pôles métiers pour répondre aux attentes des clients. Bien que dédiée au commissariat aux comptes, l'équipe d'audit bénéficie des échanges de compétences des autres pôles, notamment le pôle social, le pôle conseil (pour la partie systèmes d'information), le département fiscal, le pôle gestion du risque et la filiale d'actuariat : Aprecialis.

Les entretiens d'embauche sont menés sur la base d'un guide d'entretien.

Une évaluation formelle a lieu chaque année lors d'un entretien avec un ou deux supérieurs hiérarchiques afin notamment de valider les objectifs fixés lors de la saison précédente et de fixer de nouveaux objectifs. Une grille d'évaluation reprenant l'ensemble des critères d'évaluation (compétences professionnelles telles que savoirs, production, relation client, organisation et rayonnement du cabinet ; organisation du travail) est complétée par discussion avec l'évalué en attribuant quatre niveaux d'évaluation par critère. Cette discussion est réalisée lors de l'entretien professionnel annuel.

Ce processus d'évaluation permet d'apporter les informations nécessaires à la prise de décision en matière d'organisation, de formation, d'évolution de carrière et de rémunération. La partie variable de la rémunération dépend en partie des réalisations des objectifs fixés aux collaborateurs en début de saison.

→ Formation

Le budget de formation représente 1,31 % de la masse salariale (hors obligations légales).

Le fait d'être membre d'ATH et d'Eurus permet à nos collaborateurs et associés de bénéficier de l'ensemble des formations proposées par l'association avec un cursus adapté à leur évolution. Ces journées de formation sont, pour certaines, agréées par l'Ordre des Experts Comptables et permettent de valider des journées de formation dans le cadre du stage d'expertise comptable. Certaines formations sont également homologuées par la CNCC.

Les formations dispensées sont à la fois techniques (comme les formations CNCC, CRCC, Asforef) et de développement personnel.

Le plan de formation des collaborateurs est discuté formellement lors de l'entretien annuel d'évaluation.

Notre adhésion à ATH nous permet de bénéficier d'un accès au centre de documentation d'ATH qui se traduit notamment par la réception d'une revue d'actualité fiscale, sociale, comptable et juridique tous les 15 jours par l'ensemble des collaborateurs, par un accès à des informations sectorielles mensuelles, par un accès au site intranet ATH, où les programmes de travail et les modèles de rapport sont mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution des normes professionnelles.

Les collaborateurs et associés d'Exponens bénéficient d'un accès à des Web Seminars qui ont lieu trois fois par an et reprennent l'ensemble des actualités professionnelles. Dans la mesure du possible, ces Réunions d'Information Technique sont rendues obligatoires.

Le cabinet assure également un suivi des obligations de formation des commissaires aux comptes inscrits notamment à l'aide de la centralisation des déclarations de formations auprès du Service RH.

→ Echanges de compétences

Une réunion générale d'une journée a lieu chaque année au niveau de chaque département afin de favoriser le dialogue entre collaborateurs et de partager la stratégie du cabinet avec l'ensemble des salariés.

Des réunions sont organisées en sus au niveau du pôle Audit pour informer les collaborateurs sur les évolutions de la démarche d'audit et les axes de progression liés à la qualité.

→ Acceptation et maintien des missions de commissariat aux comptes

L'acceptation de tout mandat est formalisée via une fiche d'acceptation (modèle ATH) reprenant l'ensemble des obligations en la matière. Une procédure de recherche d'incompatibilités parmi les activités du groupe Exponens est mise en œuvre à chaque acceptation de mandat.

Le maintien des missions est étudié et formalisé chaque année pour N+1 lors de la phase de finalisation de la mission.

→ Utilisation des outils ATH

Nous utilisons le dossier Audit ATH pour nos dossiers d'audit.

Les questionnaires ATH sont utilisés obligatoirement pour l'ensemble des dossiers pour les aspects de planification de la mission, revue du contrôle interne, finalisation, vérifications spécifiques. Les programmes de travail adaptés par entité sont également basés sur les modèles proposés par ATH. Les questionnaires et modèles de rapport sont mis à jour régulièrement sur l'intranet ATH en fonction de l'évolution de la législation et des normes professionnelles. Nous mettons en œuvre de façon progressive le dossier de révision électronique développé par ATH.

→ Supervision

La supervision est intégrée à différents niveaux dans l'organisation de nos travaux. Elle est effectuée au final par un directeur de mission et/ou l'associé signataire.

→ Recours à des experts externes

Si besoin, nous avons recours à des experts externes, notamment des avocats, afin de supporter nos travaux d'audit.

→ Revue indépendante

Une revue indépendante par un second associé ou directeur de mission a été mise en place pour tous les dossiers EIP et plus généralement les dossiers considérés à risque dans le cabinet. La revue par l'associé indépendant est formalisée dans le dossier sur la base du questionnaire ATH.

→ Rotation des signataires

Le cabinet se conforme aux règles de rotation du cabinet, du signataire et des personnes hiérarchiquement les plus élevées pour les entités auditées soumises (entités d'intérêt public, leurs filiales importantes et les associations faisant appel public à la générosité). Une procédure de rotation intégrant un tableau de suivi a été rédigée.

3.3. Contrôle qualité du cabinet

La profession des commissaires aux comptes s'est engagée dans une démarche qualité renforcée s'articulant aujourd'hui autour de deux types de contrôles de la part de nos instances :

- Contrôle qualité par la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sur délégation du H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour les cabinets ne traitant pas de mandats EIP ;

- Contrôle qualité diligenté par le H3C s'adressant aux cabinets traitant au moins un mandat EIP. Ce contrôle a lieu tous les 3 ans.

Ces contrôles sont menés à la fois :

- Sur les procédures et méthodes mises en place par le cabinet dans le cadre de l'exécution des missions de certification des comptes ;
- Sur des dossiers dont la sélection par les contrôleurs relève d'une approche générale par les risques.

Les derniers contrôles des instances professionnelles sur nos dossiers d'audit légal (suivant la précédente typologie desdits contrôles) sont intervenus en :

- Mai 2015 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour l'ensemble des structures d'exercice du cabinet détenant des mandats).
- Avril 2013 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour le cabinet Synergie-Audit ;
- Décembre 2011 : Contrôle H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) pour le cabinet Exponens Conseil & Expertise.

Enfin, du fait de son appartenance à l'association ATH, le cabinet bénéficie une fois par an d'un contrôle qualité portant sur les procédures transversales à l'ensemble des mandats et des contrôles spécifiques sur des dossiers sélectionnés par les contrôleurs.

Le **contrôle qualité annuel du cabinet** s'articule de la manière suivante :

- Suivi d'un tableau de bord reprenant l'ensemble des mandats traités permettant de s'assurer de l'application des NEP et de l'utilisation des outils incontournables définis par le cabinet (tableau dit A48) ;
- Revue indépendante sur les mandats EIP et les mandats à risques ;
- Contrôle qualité ATH avec une conclusion par mandat et un compte-rendu sur les procédures ;
- Plan d'actions présenté à l'équipe d'audit.

IV. Déclarations légales

Déclarations en application de l'article R.823-21 F et G du Code de commerce

→ Déclaration concernant les pratiques d'indépendance mises en place au sein du groupe confirmant qu'une vérification interne de cette indépendance a été effectuée

Tous les salariés intervenant sur des dossiers de commissariat aux comptes, ainsi que tous les associés, signent un engagement d'indépendance et de respect des règles déontologiques en vigueur dans notre profession. Ces attestations sont renouvelées tous les ans.

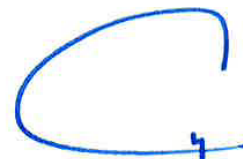
En outre, le groupe se conforme aux règles d'acceptation et de maintien des missions de commissariat aux comptes telles que précisées dans les normes d'exercice professionnel.

→ Déclaration relative à la politique suivie par le groupe en matière de formation continue, attestant notamment le respect des dispositions de l'article L.822-4 du Code de commerce

Le cabinet a mis en œuvre une procédure de suivi des formations des commissaires aux comptes inscrits permettant d'attester que les dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 sont respectées.

Paris, le 20 décembre 2017

Frédéric LAFAY



Président